



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



Cagnotte le 10 janvier 2021

**Madame la Préfète des Landes**  
**24 rue Victor Hugo**  
**40021 Mont de Marsan Cédex**

Transmission électronique : [pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr)

**Objet : PPRL Bourret-Boudigau**

Madame la Préfète,

J'ai l'honneur d'attirer solennellement votre attention sur la problématique des remontées de nappes dans les communes littorales.

Nous avons régulièrement attiré l'attention sur les conséquences de ces remontées de nappes qui inondent les secteurs les plus bas de ces communes. Lors de la réunion publique organisée le 17 novembre 2020 au casino de Capbreton, M. Manarillo, vice-président de la Fédération SEPANSO s'est efforcé de convaincre les fonctionnaires de la DDTM 40 qu'il conviendrait de prendre en compte cette problématique dans le PPRL Bourret-Boudigau. Malheureusement ses efforts ayant été vains, la SEPANSO s'est efforcée de convaincre M. Cyril Catalogne, le commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique ; le 20 novembre, nous écrivions en conclusion de notre contribution : « L'administration reconnaît que ce PPRL est un document co-construit, c'est-à-dire élaboré « *dans une logique de compromis* » (Sud-Ouest : « *Risques littoraux : travailler au bon plan* », le jeudi 22 octobre 2020). L'application de la règle des trois P dont se réclame l'administration, « *Prévision, Prévention, Protection* », pour ce PPRL laisse beaucoup à désirer : les prévisions sont sous-estimées, la prévention laisse à désirer, quant à la protection, elle est illusoire... ».

Les derniers épisodes pluvieux, les 10 et 26 décembre 2020) nous ont donné raison. Les remontées des nappes phréatiques couplées aux précipitations ont impacté un nombre important de communes littorales (Capbreton, Vieux-Boucau...). A Capbreton cinq secteurs ont été inondés :

- CD 28 lieu-dit Angou,
- Lotissement des Mariottes,
- ZA Les 2 Pins,
- Domaine de La Cigalière,
- La ZAC des Sables.

.../...

Nous avons donc l'honneur de vous inviter, avant de procéder à la signature du PPRL Bourret-Boudigau, à procéder à une comparaison des risques cartographiés par l'administration pour l'enquête publique et des risques identifiés dans les communes lors des derniers épisodes pluvieux. Nous réclamons à nouveau que le PPRL Bourret-Boudigau en cours d'approbation intègre un troisième volet intitulé *"inondations par remontée des nappes"*

En vous remerciant pour toute l'attention qui sera accordée à notre demande, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre considération distinguée.



Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[Georges.cingal@orange.fr](mailto:Georges.cingal@orange.fr)

**Copie à :**

- **Madame la Sous-préfète de Dax**
- **Maires des communes concernées : Angresse, Capbreton, Soorts-Hossegor**